



**Nouveaux itinéraires
nationaux ou régionaux pour
SuisseMobile Manuel**

Table des matières

	Page
Domaine de validité	3
Situation initiale	4
Compétences	5
Critères et conditions-cadre	9
Délais	14
Coûts et financement	15

Impressum

Editeur:

Fondation SuisseMobile
Finkenhübelweg 11, Case postale 8275
3001 Berne
Tél.: 031 307 47 40
E-mail: info@suissemobile.ch

En collaboration avec:

Suisse Rando (FSTP)
Monbijoustrasse 61, Case postale
3000 Berne 23
Tél.: 031 370 10 20 / E-mail: info@randonner.ch

Fédération suisse de canoë (FSC)
Rüdigerstrasse 10
8045 Zürich
Tél.: 043 222 40 77 / E-mail: info@swisscanoe.ch

Date: 23 mars 2009

Disponible par téléchargement sous suissemobile.org (rubrique download)



Schweizer Wanderwege
Suisse Rando
Sentieri Svizzeri
Sendas Svizras



Domaine de validité

Ce manuel règle l'intégration de nouveaux itinéraires nationaux et régionaux dans le réseau SuisseMobile (en bref: SuisseMobile).

Il s'adresse aux instigateurs de projets (p. ex. cantons, organisations spécialisées en mobilité douce, organisations touristiques) qui souhaitent intégrer de nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux dans «La Suisse à pied», «La Suisse à VTT» et «La Suisse en rollers» ou de nouvelles régions dans «La Suisse à vélo» et «La Suisse en canoë». Il s'adresse également qui sont chargés de certaines tâches de planification, de réalisation ou de communication de ces itinéraires.

Avant de commencer les travaux pour de nouveaux itinéraires, un entretien préalable avec SuisseMobile est nécessaire afin de tirer au clair la procédure ainsi que les interfaces et les échanges.

En ce qui concerne «La Suisse à pied», il est complété par le manuel d'organisation «Exploitation et poursuite du développement de La Suisse à pied». Ce dernier s'adresse aux services spécialisés des cantons pour la randonnée pédestre, aux associations cantonales de tourisme pédestre et à d'autres acteurs qui s'occupent de la poursuite du développement des itinéraires de «La Suisse à pied». Il décrit les aspects d'organisation, de planification et d'infrastructure en relation avec l'exploitation, le développement et la promotion de la qualité de «La Suisse à pied».

Bases:

Manuel d'organisation Exploitation et poursuite du développement de «La Suisse à pied»,
Suisse Rando, 2009 (téléchargeable sous randonner.ch)

Situation initiale

SuisseMobile est le réseau pour la mobilité douce (MD) en Suisse, en particulier dans les domaines des loisirs et du tourisme.

SuisseMobile coordonne la planification, la réalisation, l'entretien et le développement des itinéraires nationaux, régionaux et locaux pour la mobilité douce en Suisse, sur la base des normes et contrats en vigueur ainsi qu'en collaboration avec la Confédération, la principauté du Liechtenstein, les cantons et des partenaires privés.

SuisseMobile communique au niveau national et international les itinéraires nationaux, régionaux et locaux ainsi que les prestations qui leur sont liées, en collaboration avec Suisse Tourisme, swisstopo / KOGIS, les CFF (pour le site Web officiel suissemobile.ch), avec les partenaires du domaine des éditions (pour les guides officiels) et avec le GI SuisseMobile (pour les offres à réserver sur plusieurs jours).

SuisseMobile est compétent pour la coordination de l'ensemble et pour toutes les tâches transversales (p. ex. le site Web suissemobile.ch, en abrégé suissemobile.ch). SuisseMobile est aussi compétent pour ce qui relève de «La Suisse à vélo», de «La Suisse à VTT», de «La Suisse en rollers» et de «La Suisse en canoë».

Suisse Rando (FSTP) est compétent, dans le cadre de SuisseMobile, pour la coordination de l'exploitation, la poursuite du développement et la promotion de la qualité de «La Suisse à pied» sur le plan national ainsi que pour la rédaction des guides.

La Fédération suisse de canoë (FSC) est compétente, dans le cadre de SuisseMobile, pour des tâches particulières de «La Suisse en canoë».

SuisseMobile, la FSTP et la FSC se mettent d'accord entre elles pour les différentes tâches à accomplir. Dans ce manuel, les trois partenaires sont réunis sous le terme SuisseMobile.

Compétences

SuisseMobile

SuisseMobile, la FSTP et la FSC se mettent d'accord entre elles pour les différentes tâches. Dans ce manuel, les trois partenaires sont réunis sous le terme SuisseMobile.

SuisseMobile:

- approuve l'intégration du nouvel itinéraire dans son réseau sur proposition des cantons;
- accompagne les procédures de planification et de réalisation afin de garantir au mieux les interfaces entre SuisseMobile et ses partenaires;
- propose aux cantons un numéro pour le nouvel itinéraire;
- propose aux cantons, en accord avec les instigateurs du projet, le nom du nouvel itinéraire dans les diverses langues nécessaires;
- conçoit et imprime, sur mandat des instigateurs du projet, les champs de désignation pour la signalisation;
- conçoit et imprime les InfoPoints de SuisseMobile lors de leur renouvellement (en général tous les trois ans);
- finalise les textes et les photos d'un nouvel itinéraire mis à disposition par les instigateurs d'un projet puis les intègre dans suissemobile.ch (en 4 langues d / f / i / e après traduction éventuelle);
- élabore, traduit et intègre les informations sur les nouveaux lieux d'étapes ou de services dans suissemobile.ch sur mandat des instigateurs du projet;
- tient à jour, dans le cadre de ses contrats avec la Confédération, les cantons et des partenaires privés, les informations correspondant au nouvel itinéraire intégré à suissemobile.ch;
- tient à jour, dans le cadre de ses contrats avec l'OFROU et swisstopo, les données SIG du nouvel itinéraire pour la base de données sur la mobilité douce de la Confédération et pour la gestion du système d'information des routes et du trafic MISTRA;
- met à disposition les informations cartographiques pour intégrer les nouveaux itinéraires dans les différentes cartes de Suisse tout en respectant les conditions de licence de swisstopo;
- assure le contact entre les instigateurs d'un projet et les éditeurs partenaires concernés de SuisseMobile pour l'intégration de leur nouvel itinéraire dans la série de guides correspondants;
- acquiert, en collaboration avec les instigateurs du projet et pour la communication dans suissemobile.ch, des établissements d'hébergement dans les régions nouvellement desservies par des itinéraires;
- conclut avec les instigateurs d'un projet une convention pour la réalisation et l'intégration de leur nouvel itinéraire dans son réseau;
- se charge, dans le cadre de la collaboration avec la Confédération, la principauté du Liechtenstein, les cantons et les partenaires privés, de coordonner les nouveaux itinéraires après leur ouverture et assure leur communication par ses canaux.

Bases:

Manuel d'organisation Exploitation et poursuite du développement de «La Suisse à pied», Suisse Rando, 2009 (téléchargeable sous randonner.ch)

Canton (organe de coordination de la mobilité douce)

Le canton:

- définit la planification et la réalisation du nouvel itinéraire dans le cadre de son organe de coordination de la mobilité douce (MD); ce dernier est en général constitué des services cantonaux spécialisés, des organisations spécialisées en MD et des organisations touristiques cantonales;
- définit les procédures de consolidation nécessaires à la mise en place des nouveaux itinéraires, en particulier auprès des services cantonaux spécialisés (p. ex. mobilité douce, chasse et protection de la nature, propriétaires fonciers), des organisations cantonales spécialisées en MD et des communes;
- approuve définitivement le nouvel itinéraire;
- attribue le numéro du nouvel itinéraire sur proposition de SuisseMobile;
- approuve le nom du nouvel itinéraire sur proposition de SuisseMobile;
- autorise et règle la mise en place de la signalisation;
- assure l'entretien du nouvel itinéraire dans le cadre de la réglementation cantonale sur l'entretien des itinéraires nationaux et régionaux de SuisseMobile;
- reprend le nouvel itinéraire dans sa planification directrice.

Instigateur d'un projet

L'instigateur d'un projet:

- conclut avec SuisseMobile une convention sur les tâches mentionnées ci-dessous pour la réalisation du nouvel itinéraire et son intégration dans le réseau de SuisseMobile;
- élabore une conception pour le nouvel itinéraire selon les critères et les conditions-cadre des pages 9 et suivantes du présent manuel et indique le financement
- soumet le nouvel itinéraire à l'approbation des cantons concernés et de SuisseMobile;
- propose à SuisseMobile un nom pour le nouvel itinéraire;
- convient de la planification détaillée et de la procédure de consolidation du nouvel itinéraire avec les cantons et SuisseMobile;
- prépare un plan avec les délais à respecter pour la planification et la réalisation du nouvel itinéraire;
- s'assure du respect des délais dans la planification et la réalisation du nouvel itinéraire;
- s'assure de la mise en place de la signalisation du nouvel itinéraire selon la norme SN 640 829 respectivement les prescriptions du chapitre Signalisation (voir pages 12);
- finance les champs de désignation d'itinéraires pour la première signalisation;
- veille à ce que la rédaction de SuisseMobile reçoive à temps les textes (dans une des langues nationales) et les photos du nouvel itinéraire et garantit les droits d'utilisation gratuite de ces informations par SuisseMobile dans le cadre de SuisseMobile;
- pourvoit au financement partiel des coûts occasionnés par la première intégration du nouvel itinéraire dans suissemobile.ch;
- mandate SuisseMobile afin de préparer les informations dans suissemobile.ch pour les nouveaux lieux d'étapes ou de services;
- s'assure, par le biais de SuisseMobile, de la disponibilité de l'éditeur partenaire concerné à intégrer à temps le nouvel itinéraire dans la série de guides correspondants en allemand et en français et lui apporte au besoin son soutien;
- demande à temps au GI SuisseMobile, dans le cadre de la planification du nouvel itinéraire, d'examiner si son parcours et ses étapes se prêtent à la mise sur pied d'offres à réserver pour des voyages de plusieurs jours;
- s'assure de la volonté du GI SuisseMobile et au besoin le soutien afin qu'il mette sur pied pour les itinéraires nationaux, et aussi régionaux si raisonnable, des offres de voyages de plusieurs jours et les commercialise aussi bien sur le plan national qu'international;
- assiste SuisseMobile de manière appropriée lors de l'acquisition d'établissements d'hébergement dans les zones nouvellement desservies par les itinéraires locaux;
- s'assure de la disponibilité des organisations touristiques à intégrer les itinéraires locaux dans leur marketing et les assiste au besoin.
- respecte dans sa propre communication le manuel concernant la présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics et signale l'existence de ce manuel à ses partenaires de communication.

Bases:

Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics, SuisseMobile, 2007 (téléchargeable sous suissemobile.org).

Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques, SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous suissemobile.org)

GI SuisseMobile

Le GI SuisseMobile:

- examine, dans le cadre de la planification du nouvel itinéraire, les possibilités de préparer des offres à réserver pour des voyages de plusieurs jours;
- accepte de préparer et de commercialiser à temps des offres de voyages de plusieurs jours pour les itinéraires nationaux, et aussi régionaux si raisonnable, (projet RegioTrails du GI SuisseMobile) et mentionne les conditions nécessaires qui en découlent.

Editeurs partenaires de SuisseMobile

Les éditeurs partenaires de SuisseMobile:

- acceptent d'intégrer à temps le nouvel itinéraire dans la série de guides correspondants en allemand et en français (éventuellement dans d'autres langues) et mentionnent les conditions nécessaires qui en découlent.

Il existe des contrats d'exclusivité avec les éditeurs partenaires de SuisseMobile pour les guides des itinéraires nationaux et régionaux.

SuisseMobile, dans le cadre de ses partenariats p. ex. avec swisstopo (cartes d'excursions etc.), Kümmerly+Frey (cartes de randonnées pédestres, cartes cyclistes etc.), Swiss Sports Publishing (cartes VTT) et Wäger & Partner (cartes pour les rollers), s'engagera afin que les itinéraires locaux soient repris dans les cartes correspondantes. La décision appartient aux éditeurs partenaires.

Régions touristiques

Les régions touristiques:

- acceptent de reprendre les nouveaux itinéraires dans leur marketing et mentionne les conditions nécessaires qui en découlent. Elles respectent le manuel pour la conception des informations de mobilité douce dans leurs mesures de marketing.

Bases:

Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics, SuisseMobile, 2007 (téléchargeable sous suissemobile.org).

Critères et conditions-cadre

Chemins

Les itinéraires nationaux et régionaux ne peuvent comporter que des chemins qui correspondent aux définitions ci-après de la norme SN 640 829, Signalisation du trafic lent.

- Les chemins de randonnée sont des chemins accessibles au public et généralement destinés aux déplacements à pied. Ils se situent de préférence à l'écart des routes à circulation motorisée et, si possible, ne sont revêtus ni d'enrobés bitumineux, ni de béton. Les passages raides sont munis d'escaliers et les endroits à risque de chute sont sécurisés par des barrières. Le passage des cours d'eau se fait à l'aide de passerelles ou de ponts.
- Les chemins de randonnée de montagne sont des chemins de randonnée comprenant des tronçons difficilement praticables. Ils empruntent avant tout des pentes raides, ils sont étroits et en partie exposés. Les passages particulièrement difficiles sont sécurisés par des cordes ou des chaînes. Le cas échéant, on traverse les ruisseaux à gué.
- Les chemins cyclables sont des chemins accessibles au public ou des routes à circulation motorisée faible ou nulle, idéalement avec des couches de surface en enrobé bitumineux ou en béton. Sur les routes très fréquentées, ils prennent en général la forme de pistes cyclables ou de bandes cyclables, avec des carrefours et des croisements sécurisés.
- Les chemins pour VTT sont des chemins accessibles au public ou des sentiers dans un terrain accidenté ou escarpé, en général sans couches en enrobé bitumineux ou en béton. Ils peuvent contenir des passages techniques difficiles, ainsi que des passages où il faut pousser ou porter le VTT.
- Les chemins pour engins assimilés à des véhicules sont des aires de circulation dont l'accès est autorisé aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (EaV) selon l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière OCR (chaussées des routes secondaires sans trottoir, aires de circulation destinées aux piétons, pistes cyclables, chaussées des zones 30 et des zones de rencontre) avec couches de surface en enrobé bitumineux ou en béton et sans pentes trop fortes. Ils peuvent exceptionnellement comporter des passages de technique de conduite difficile, qui doivent le cas échéant être traversés à pied.

Itinéraires

Selon la définition de la norme SN 640 829, les itinéraires de trafic lent sont des liaisons qui suivent des chemins de trafic lent entre une provenance et une destination, signalées par l'indication des destinations et, le cas échéant, par un numéro d'itinéraire et/ou un nom d'itinéraire. Elles débutent et finissent en règle générale aux interfaces avec les transports publics. On distingue entre:

- les itinéraires nationaux, qui traversent une grande partie de la Suisse et qui portent un numéro à un chiffre;
- les itinéraires régionaux, qui touchent plusieurs cantons et qui portent un numéro à deux chiffres;
- les itinéraires locaux, qui ne sont pas numérotés ou qui portent éventuellement un numéro à trois chiffres.

Bases:

SN 640 829 Signalisation du trafic lent,
Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS, 2006

SuisseMobile précise la définition des nouveaux itinéraires nationaux et régionaux comme suit:

Du point de vue du marketing, les nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux:

- sont des offres "Best-of" d'importance nationale ou internationale;
- doivent correspondre à un besoin du marché et permettre de former des marchés autonomes;
- doivent être adaptés au mieux à un certain groupe-cible le plus grand possible;
- doivent permettre, par leurs parcours et leurs étapes, l'élaboration d'offres à réserver pour des voyages de plusieurs jours.

Du point de vue spatial, les nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux:

- doivent compléter de manière sensée le réseau des itinéraires nationaux et régionaux;
- doivent valoriser au mieux les valeurs culturelles et paysagères des régions nouvellement desservies;
- doivent inclure, si possible et dans l'optique d'améliorer leur attractivité, des voies de communication historiques, des curiosités, des points de vue et des espaces naturels et paysagers remarquables;
- doivent pouvoir être subdivisées en plusieurs étapes d'un temps d'activité optimal d'environ 4 à 6 heures;
- ne sont jamais des circuits qui reviennent au point de départ sauf dans des cas justifiés pour certains itinéraires régionaux
- doivent comporter comme lieux d'étapes des lieux de services selon la définition de SuisseMobile (voir lieux de services);
- peuvent, en vue de diminuer les efforts (p. ex. franchir des dénivellations, raccourcir des étapes) ou d'augmenter leur attrait, comporter des passages par téléphérique, car postal, bateau etc. qui feront alors partie de la communication de SuisseMobile (voir suissemobile.ch, recommandations trains, bus, bateaux).

Du point de vue des infrastructures, les nouveaux itinéraires nationaux ou régionaux:

- auront des parcours le plus possible directs, homogènes, continus et compréhensibles sans présenter d'endroits vraiment dangereux, si non, ces endroits seront soumis à une évaluation et au besoin des mesures appropriées seront prévues et réalisées;
- emprunteront, pour «La Suisse à pied», uniquement des chemins existants de randonnée et de randonnée de montagne officialisés par les autorités et balisés en jaune et qui remplissent en grande partie les objectifs de qualité de Suisse Rando;
- se conformeront, pour «La Suisse à vélo» et «La Suisse en rollers», au manuel «Conception d'itinéraires cyclables»;
- doivent pouvoir être attribués à un degré de difficulté le plus bas possible selon le manuel «Degrés de difficulté» (capacités techniques et condition physique);

Bases:

Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse,

Office fédéral des routes OFROU / Suisse Rando, 2007 (téléchargeable sous randonner.ch)

Conception d'itinéraires cyclables (avec partie spécifique pour les itinéraires rollers),

Office fédéral des routes OFROU / SuisseMobile, 2008 (téléchargeable sous suissemobile.org)

Degrés de difficulté,

SuisseMobile, 2007 (téléchargeable sous suissemobile.org)

Lieux de services

- Les nouveaux itinéraires doivent être planifiés sur la base des 500 lieux d'étapes ou de services existants.
- Les lieux de services sont desservis au mieux par les transports publics, si possible par des trains directs et toutes les demi-heures.
- Les lieux de services offrent une palette aussi large que possible d'hébergements et de restauration (de préférence dans les diverses catégories de prix).
- Les lieux de services possèdent une infrastructure touristique aussi complète que possible.
- Dans des cas exceptionnels justifiés, de nouveaux lieux de services sont possibles. Ils doivent être discutés à temps avec SuisseMobile. Sur mandat des instigateurs du projet, ils seront décrits et intégrés dans suissemobile.ch de manière analogue aux lieux d'étapes et de services existants.
- Dans des cas exceptionnels justifiés, des cabanes de montagne peuvent être utilisées comme étape d'itinéraire. Elles ne seront pas décrites comme lieux de services dans suissemobile.ch, mais elles devraient cependant y être intégrées comme établissements d'hébergement (voir Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques). Les cabanes de montagne sont situées en altitude et ne sont ni atteignables par une route publique asphaltée ni desservies par des transports publics.

Bases:

Liste des lieux de services,
SuisseMobile, (téléchargeable sous suissemobile.org)

Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques,
SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous suissemobile.org)

Signalisation

La signalisation d'un nouvel itinéraire est autorisée par les cantons concernés sur la base d'un plan de signalisation. Les principes les plus importants pour la signalisation sont:

- Etre conforme à la norme SN 640 829 qui est officielle pour les autorités d'exécution.
- Tenir compte des recommandations du manuel «Signalisation des chemins de randonnée pédestre».
- Tenir compte des recommandations du manuel «Signalisation des itinéraires pour vélos, VTT et EaV».
- Etre continue dans les deux directions.
- Si des nouveaux itinéraires croisent ou suivent des itinéraires déjà existants pour vélo, VTT et EaV (= engins assimilés à des véhicules), l'adaptation de leur balisage doit être assurée par les instigateurs du projet du nouvel itinéraire.
- La signalisation des nouveaux itinéraires doit être contrôlée au moins une fois par année. L'entretien de cette signalisation sera réglé par les cantons dans le cadre de la convention pour l'entretien des itinéraires nationaux et régionaux de SuisseMobile.

Signalisation complémentaire par un champ de désignation

- Les itinéraires nationaux et régionaux seront munis d'une signalisation supplémentaire avec des champs de désignation d'itinéraires.
- Les numéros pour les nouveaux itinéraires seront gérés par SuisseMobile et attribués aux instigateurs des projets en accord par les cantons.
- Les champs de désignation d'itinéraires pour la signalisation supplémentaire seront conçus gratuitement par SuisseMobile selon la norme SN 640 829 dans le cadre de SuisseMobile.
- Les champs de désignation d'itinéraire seront imprimés sur mandat des instigateurs du projet. Le tirage tiendra compte d'une réserve d'environ 30% pour l'entretien de la signalisation. La gestion de cette réserve sera assurée par SuisseMobile.
- Les noms d'itinéraires doivent être courts et parlants dans toutes les langues nécessaires.
- Les noms d'itinéraires auront en général un rapport avec la géographie (Napf, Grisons, Jura etc.) avec en plus «Weg / chemin / sentiero» pour les itinéraires à pied, «Route / route / percorso» pour ceux à vélo, «Bike» pour ceux à VTT, «Skate» pour ceux en rollers et «Kanu/canoë/canoa» pour ceux en canoë.

Bases:

SN 640 829 Signalisation du trafic lent,

Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS, 2006

Signalisation des chemins de randonnée pédestre,

Office fédéral des routes OFROU / Suisse Rando, 2008 (téléchargeable sous randonner.ch)

Signalisation des itinéraires pour vélos, VTT et EaV,

Office fédéral des routes OFROU / SuisseMobile (à paraître en automne 2009)

InfoPoints

InfoPoints de SuisseMobile

- Les InfoPoints de SuisseMobile informent à l'aide d'une carte synoptique au 1:100 000 sur l'ensemble des itinéraires nationaux et régionaux de SuisseMobile pour la marche, le vélo, le VTT, les rollers et le canoë en Suisse.
- En tout, plus de 500 InfoPoint existent aux interfaces avec les transports publics (en général des gares) ou aux carrefours importants entre itinéraires.
- SuisseMobile, en collaboration avec les cantons, est responsable de la planification des emplacements des InfoPoints et de leur réalisation. Les emplacements sont gérés par SuisseMobile dans le SIG concerné.

Panneaux d'information de «La Suisse à pied»

- Les panneaux d'information de «La Suisse à pied» informent par des cartes nationales au 1:25 000 ou 1:50 000 sur le réseau des chemins de randonnée pédestre et sur les itinéraires de «La Suisse à pied».
- La reproduction des cartes nationales de swisstopo sur ces panneaux est gratuite pour les associations cantonale de tourisme pédestre (en respectant les prescriptions de composition et l'indication du numéro de licence de Suisse Rando).
- Les associations cantonales de tourisme pédestre, en collaboration avec les cantons, sont en général responsables de la planification des emplacements et de leur réalisation.
- Les emplacements des panneaux d'information de «La Suisse à pied» seront coordonnés avec les InfoPoints de SuisseMobile.

Panneaux d'information pour «La Suisse à vélo», «La Suisse à VTT» et «La Suisse en rollers»

- Des panneaux d'information supplémentaires pour «La Suisse à vélo», «La Suisse à VTT» et «La Suisse en rollers» sont possibles dans des situations justifiées.
- Ces panneaux informent à l'aide de cartes nationales au 1:25 000 ou 1:50 000 sur les itinéraires d'une ou plusieurs formes de mobilité douce.
- Les emplacements de ces panneaux d'information seront coordonnés avec SuisseMobile

Panneaux locaux

- Media swiss, partenaire de SuisseMobile, offre la réalisation de panneaux de localité avec des plans de localités qui comprennent déjà les itinéraires de SuisseMobile. Les panneaux de localité devraient être placés juste à côté des InfoPoints de SuisseMobile.

Bases:

Liste des emplacements des InfoPoints de SuisseMobile,
SuisseMobile (téléchargeable sous suissemobile.org)

Panneaux d'information pour La Suisse à pied (Manuel et base graphique),
Suisse Rando, 2008 (téléchargeable sous randonner.ch)

Panneaux d'information pour La Suisse à VTT (Manuel et base graphique),
SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous suissemobile.org)

InfoPoints aux gares (Manuel),
SuisseMobile (à paraître en automne 2009)

Contact pour les panneaux de localité:

media swiss ag, Sammelbüel 100, 9053 Teufen, tél.: 071 335 75 75, Mail: info@mediaswiss.ch

Délais

Afin que les nouveaux itinéraires puissent être ouverts et exploités dans le cadre du réseau de SuisseMobile, les délais suivants doivent nécessairement être respectés:

- Approbation du nouvel itinéraire par les cantons en accord avec les cantons
- Fourniture des bases cartographiques (parcours consolidés) fin août (année précédente)
- Fourniture des textes et des photos pour suissemobile.ch fin octobre (année précédente)
- Finalisation des offres à réserver de voyages de plusieurs jours (y compris intégration dans suissemobile.ch) fin février
- Distribution des guides dans le commerce mars
- Finalisation des nouveaux itinéraires et de leur signalisation mars
- Activation des nouveaux itinéraires dans suissemobile.ch mars
- Début du marketing par les organisations touristiques mars

Coûts et financement

Le financement de la planification et de la réalisation de nouveaux itinéraires doit être pris en charge ou réglé par les instigateurs des projets.

Les coûts initiaux uniques pour l'intégration de nouveaux itinéraires dans suissemobile.ch se montent à (CHF, TVA compris):

- | | |
|--------------------------------|--------|
| • par itinéraire | 2500.– |
| • par étape | 300.– |
| • par nouveau lieu de services | 1000.– |